INSURRECTIONS DE TUCHINS

DANS LES PAYS DE LANGUE D'OC

(vERS 1382-1384)

PAR

Ch. PORTAL

LICENCIÉ EN DROIT

INTRODUCTION

I. SOURCES ET PLAN DE CETTE ÉTUDE

II. DES CAUSES DE LA MISÈRE EN FRANCE, DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIV[®] SIÈCLE, PARTICULIÈREMENT DANS LA RÉGION MÉRIDIONALE, AU DÉBUT DU RÈGNE DE CHARLES VI.

Dans presque toute la France, la misère est causée par les grandes compagnies. La rançon, conséquence ordinaire de la défaite. Au Midi, les Anglais ravagent les environs de leurs places fortes : les patis; les aventuriers Seguin de Badefol, Arnaud de Cervole, le comte Jean d'Armagnac, etc., pillent le pays; les querelles entre Foix et Armagnac, la rivalité de Gaston Phebus et du duc Jean de Berry, l'hostilité des villes du Languedoc contre ce prince, leur gouverneur (1380), contribuent au désordre général. Les charges financières augmentent en proportion des périls ct retombent sur la population laborieuse. Séditions contre les riches

et les nobles dans les villes; abandon de l'agriculture par les paysans, dont une partie se met à vivre du pillage; absence de sécurité hors des cités : l'industrie et le commerce en souffrent.

PREMIÈRE PARTIE

CE QUE FURENT LES TUCHINS.

Sens et emplois du mot touche d'où dérive tuchin, erreur de quelques historiens sur l'étymologie de tuchin; explication peu exacte donnée par Du Cange. Synonymie de tuchin et coquin; confusion reprochée à tort à dom Vaissete. — L'emploi du mot tuchin est antérieur à 1382 et n'est pas propre à la région méridionale.

La détermination de la qualité des Tuchins repose : l' Sur la recherche des caractères qui les distinguent des autres bandes de pillards de la même époque; 2° Sur leur mode de recrutement.

4° La mention de tuchineries qu'on lit dans mainte lettre de rémission n'indique, le plus souvent, qu'un méfait quelconque, sans impliquer nécessairement que le coupable ait été un Tuchin. — La distinction entre Tuchins des villes et Tuchins des campagnes n'est pas admissible : les premiers ne furent que les adversaires du gouvernement de Jean de Berry ou des séditieux soulevés contre les riches dans quelques villes; les seuls Tuchins furent ceux des campagnes. Ceux-ci ne peuvent pas être assimilés aux Jacques : leurs victimes ont appartenu à toutes les classes de la société, indifféremment (opinions de Michelet, dom Vaissete et Ménard). On ne doit pas les confondre non plus avec les gens d'armes des grandes compagnies.

2º Les Tuchins se sont recrutés de la même façon en Normandie et dans les pays de langue d'oc : ce furent, en général, des gens sans ressources cherchant dans le vol à main armée leurs moyens d'existence. — Dans le Midi, leurs incursions ayant eu lieu durant des luttes diverses, la responsabilité en a été rejetée, tantôt sur les nobles (mémoire des consuls de Nîmes), tantôt sur les villes (actes royaux). Il est vrai que quelques nobles ont fait cause commune avec les Tuchins pour participer à leur butin; que plusieurs villes se servirent d'eux comme d'auxiliaires dans leurs querelles locales ou acceptèrent leur concours contre le duc de Berry. Mais la plupart des villes et des nobles les combattirent, et le comte de Foix ne les soutint pas, comme dom Vaissete était disposé à l'admettre.

SECONDE PARTIE

CE QU'ILS FIRENT DANS LE MIDI.

Chap. I^{er}. — Des cas de Tuchinat antérieurs à 1384. — L'hostilité des villes de Languedoc contre leur gouverneur Jean de Berry est le fait capital de l'histoire du Midi à cette époque. Le traité de Capestang (décembre 1381) mit fin à la campagne de Gaston Phebus contre le duc de Berry, mais ne modifia pas les rapports de ce dernier avec ses administrés. — États des trois sénéchaussées tenues à Béziers (février 1382) : vote d'un subside d'un franc et demi par feu pour la solde de troupes que le duc voulait licencier. La levée de cette imposition (mai 1382) fut, d'après Ménard, l'origine du Tuchinat : opinion trop absolue, car il existait des Tuchins dans la sénéchaussée de Beaucaire et ailleurs, avant cette date : combat d'Uchau (21 novembre 1381),

supplice du seigneur d'Arpaillargues (fin 1381), capture d'une bande de Tuchins par Enguerrand d'Eudin (5 mars 1382), brigandages de Tuchins dans les environs de Nîmes (vers avril 1382) et dans le haut Languedoc (même époque). Toutefois, ce ne fut guère qu'après le vote du subside de Béziers, que le Tuchinat prit quelque gravité, à la faveur du désordre qui résulta de la résistance plus vive des villes aux volontés du duc de Berry. — En juin, deux commissaires sont chargés d'instruire les cas de Tuchinat. — Tuchins du Velay. — Le vicomte de Turenne obtient (septembre) de l'assemblée d'Alais

un subside pour faire la guerre aux Tuchins.

1383, leur nombre augmente dans le Bas-Languedoc; ils s'emparent des châteaux du Caylar et d'Arpaillargues (janvier), assiègent Saint-Laurent des Arbres et ravagent surtout les vigueries de Roquemaure et d'Uzès. Inutilité de l'assemblée d'Avignon (5 février) : les environs de Nîmes pillés par toutes sortes de malfaiteurs; prise de Montclus, de Cornillon, de Marguerittes par des Tuchins qui essaient de pénétrer dans Nîmes (mars). Le sénéchal de Beaucaire les chasse de Vézenobres (2 juin) et de Boucoiran ; siège de Sampson (juillet). — Assemblée de Lyon (22 juillet); le roi réserve pour son conseil la connaissance des crimes de Tuchinat (11 septembre); les habitants des trois sénéchaussées condamnés à une amende de 800.000 fr. (décembre) : protestations de Lunel, Nîmes. — Différends que suscita le payement de cette somme, particulièrement à Carcassonne, à Toulouse et à Nîmes; conséquences pécuniaires pour les populations du Midi confondues à dessein avec les Tuchins. Ceux-ci ne pouvaient pas être atteints par cette condamnation. - Présence de Tuchins dans les environs de Carcassonne (derniers mois de 1383). Rareté des mentions de ce genre pour la fin de 1383.

Chap. II. — Les Tuchins en Auvergne (1384). — En Auvergne, on signale des Tuchins dès 1363, à Vieille-Brioude; en 1367 et vers 1382, dans le diocèse de Saint-Flour. Mais la principale insurrection, la seule même qui mérite ce nom, eut lieu en 1384. Son importance ferait supposer l'existence antérieure de nombreux Tuchins dans le bassin supérieur de la Loire. Organisation des insurgés sous un chef unique, Pierre de La Bruyère; leurs cruautés; épouvante des populations. Campagne du duc de Berry (avril 1384). Appréciation de Michelet.

Chap. III. — Des derniers cas de Tuchinat. — Le Tuchinat ne finit pas avec la défaite des Tuchins d'Auvergne. Toutefois, à partir du mois de mai 1384, les Tuchins furent rares dans le Bas-Languedoc; leur tentative contre Pont-Saint-Esprit; massacre des défenseurs de La Roque. — Rôle d'une troupe de Tuchins commandés par Ferragut, capitaine de Baux, dans les affaires de Provence : des partisans de Charles de Duras les introduisent dans Arles (24 juillet 1384), d'où ils sont chassés le lendemain. — Prise du château et meurtre du seigneur de Roquemartine. — Procès des Arlésiens, leurs complices.

Dans les derniers mois de 1385, pillage des environs de Vaour (Tarn), par le Tuchin Pierre Céseron, grâce à l'indulgence intéressée du commandeur de cette place. Exécution capitale des coupables à Montmiral.

On signale encore quelques Tuchins dans la sénéchaussée de Beaucaire, en 1386; en Auvergne, en 1390. — Dès lors, le terme de Tuchin n'a aucune signification historique et n'est plus employé que comme une injure ou pour désigner des malfaiteurs quelconques.

CONCLUSIONS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES, I-XIX.

